

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 23 mars 2017

1. Remplacement d'un conseiller municipal – installation de Madame Véronique Lesage

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de M. Roger Flament, conseiller municipal, intervenue par courrier en date du 20 décembre 2016. Il précise que le candidat suivant sur la liste « ensemble pour notre ville », Mme Véronique Lesage est déclarée installée dans les fonctions de conseillère municipale.

Délibération n° 17.01.01.

Mme Véronique Lesage remplacera M. Roger Flament dans les commissions n° 2 « *action sociale - solidarité - personnes âgées* » et n° 3 « *bâtiments - voies et réseaux - hydraulique - environnement* ».

2. Décès

Monsieur le Maire présente ses condoléances aux familles de M. Yves Queval, décédé le 23 décembre 2016 (père de Mme Nathalie Dereumetz, adjointe au maire), de Mme Jacqueline Piquet-Schollaert, décédée le 25 décembre 2016 (épouse de M. Serge Piquet, ancien adjoint au maire et mère de Mme Nathalie Thellier, employée des services administratifs), de Mme Madeleine Philippe-Demol, décédée le 28 janvier 2017 (grand-mère de M. Jonathan Facqueur, employé des services administratifs) et de Mme Odette Thilliez-Faivre, décédée le 1^{er} février 2017 (ancienne employée de la commune).

3. Remerciements

- association du grand prix international cycliste d'Isbergues (aide apportée lors de l'organisation de la 70^{ème} édition du grand prix d'Isbergues),
- établissement Français du Sang - Nord de France (aide à la réalisation d'une collecte le jeudi 19 janvier),
- association EQVIR (prêt de salle lors de l'assemblée générale du vendredi 17 février).

Pour subvention :

- institut pour la recherche sur le cancer de Lille,
- action sociale d'urgence,
- association U.S.E.P.,
- O.C.C.E. du groupe scolaire Pasteur,
- A.P.E. des écoles de Molinghem,
- amicale sportive de Molinghem - section Lutte.

4. Adoption du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2016

Le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Débat d'orientation budgétaire

L'orientation du budget 2017 s'inscrit comme les années précédentes dans un effort constant de gestion maîtrisée des deniers publics.

Pour l'élaboration de ce budget, il devra être tenu compte :

- du taux de l'inflation : + 0,3 % ;
- du taux de revalorisation des valeurs locatives de 0,4 % ;
- de la baisse de DGF estimée à 100 000 € ;
- du prélèvement pour le fonds de péréquation des ressources intercommunales (pour mémoire en 2016, il s'est élevé à 112 432 €) ;
- du prélèvement au titre de la loi SRU (55 668 € en 2017) ;
- des conséquences du transfert de la fiscalité économique à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose dans un objectif de neutralité fiscale, au 1^{er} janvier 2017, toutes choses étant égales par ailleurs, d'ajuster les taux communaux en fonction des taux de référence de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti, de la Taxe sur le Foncier Non Bâti de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane afin de maintenir une pression fiscale au 1^{er} janvier 2017, équivalente à 2016 pour les administrés de la commune, ce qui ne préjuge pas des variations susceptibles d'intervenir en 2017 au vu des besoins de la commune et/ou de la CABBALR ; et de continuer la politique déjà engagée depuis 2014 de maîtrise des dépenses de fonctionnement (frais de personnel, gestion des fluides, frais de maintenance et d'entretien divers, dépenses dans le domaine des festivités, rationalisation des achats de matériels et matériaux nécessaires au fonctionnement des services).

Dans le domaine de l'investissement, Monsieur le Maire propose de poursuivre les programmes d'aménagement urbain et paysager favorisant les conditions du bien vivre ensemble qui s'élève à 2 950 000 € :

- le rachat des friches urbaines en lien avec l'Etablissement Public Foncier Régional ;
- la rénovation des impasses de la rue Salengro avec l'implantation d'un espace récréatif composé d'un city park, d'une piste de skate-board, et d'un espace de convivialité ;
- la requalification du mur mitoyen entre l'entreprise APERAM et la rue Salengro offrant ainsi une vitrine et un lieu de mémoire en entrée de centre-ville ;
- les travaux de réaménagement de la salle Lamendin ;
- les travaux de requalification du centre-ville par la restauration de la place Emile Basly et l'extension de la place du marché vers la route de la victoire ;
- la première tranche de réhabilitation des « grands bureaux » ;
- le lancement d'une maîtrise d'œuvre pour l'implantation d'un hôtel de ville en centre-ville.

Il propose également d'inscrire les crédits nécessaires pour :

- la réhabilitation des voiries et trottoirs communaux ;
- le remplacement des clôtures ;
- l'entretien des peintures extérieures des bâtiments communaux ;
- le remplacement des modules de jeux détériorés ;
- le remplacement du parc informatique dans les écoles ;
- les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- le remplacement des extincteurs ;
- les frais de publications des consultations de mise en concurrence.

Monsieur le Maire précise qu'alors même que la commune est peu endettée, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser un emprunt pour assurer ce programme.

Il est à noter que tous les emprunts ont tous été conclus à taux fixe et que le capital restant dû par la ville s'élève à 4 041 409,78 € au 1^{er} janvier 2017.

Délibération n° 17.01.02.

6. Adoption d'une motion relative à la suppression de la taxe d'habitation qui remettrait en cause les services essentiels à la population selon l'A.M.F

Une proposition a été émise d'exonérer de la taxe d'habitation, 80 % des habitants ; privant ainsi les communes et leurs intercommunalités, de 10 milliards de recettes, soit une perte de 36 % de l'ensemble de leurs ressources propres !

Le président François Baroin et le 1^{er} vice-président délégué André Laignel, au nom de l'Association des Maires de France (A.M.F), mettent solennellement en garde contre toute mesure démagogique, non financée et attentatoire aux libertés locales :

- **démagogique** car existent déjà de nombreux dispositifs d'allègements, de dégrèvements, d'exonération ou de plafonnement de la taxe d'habitation dont bénéficient les habitants ; ainsi, aujourd'hui, 42 % des foyers en bénéficient, soit 13 millions de foyers environ ;
- **non financée par l'Etat**, depuis longtemps, ne compense plus réellement les conséquences de ses propres décisions. Alors que les collectivités ont subi ces dernières années, des baisses de leurs dotations et des pertes de liberté fiscale, ce serait un nouveau coup porté à la capacité d'action des communes ;
- **attentatoire aux libertés locales** car, en privant de manière autoritaire les communes et leurs intercommunalités d'un tel montant de ressources propres, l'Etat remettrait en cause leur libre administration et leur capacité d'assurer les services publics essentiels attendus par la population, de l'école à la solidarité.

Dans une société de responsabilité, à l'opposé de tout populisme, il est légitime que chaque habitant contribue, en fonction de ses moyens, aux charges communes ; c'est le fondement même de la démocratie locale qui est en jeu.

Ces valeurs sont au cœur du manifeste « pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » que les instances pluralistes de l'Association des Maires de France ont adopté à l'unanimité et qui a été adressé aux candidats à l'élection présidentielle, à charge pour ceux-ci de se prononcer sur les propositions émises lors du rassemblement exceptionnel des maires de France le 22 mars 2017 à la maison de la radio.

Après délibération, le conseil municipal approuve la motion proposée par l'Association des Maires de France. Délibération adoptée par 24 votes pour, 0 vote contre et 4 abstentions (n° 17.01.03).

7. Convention d'obligations réciproques résultant de travaux d'embellissement

Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention traitant des obligations réciproques entre la société APERAM et la commune concernant les travaux

d'embellissement et de déplacement de câble sur le mur délimitant la propriété de la société APERAM bordant la rue Roger Salengro (depuis le passage à niveau sur une longueur de 400 mètres). L'embellissement du mur consiste en l'amélioration de son visuel, son abaissement d'environ 1 mètre, le rejointoiement, le sablage ou l'enduit, la fixation de photos et de textes d'ambiance, l'éclairage ainsi que la végétalisation des abords.

Délibération adoptée par 24 votes pour, 4 votes contre et 0 abstention (n° 17.01.04).

8. Bilan de l'A.L.S.H Hiver 2017

L'accueil de loisirs, organisé par la commune avec la collaboration des « Francas » du Pas-de-Calais, a fonctionné du lundi 13 au vendredi 17 février 2017 dans les locaux des écoles de Berguette. Ce sont 74 enfants âgés de 2 à 14 ans qui ont participé à cette session dont le thème était « La tête à l'envers ». L'équipe d'animation a organisé les activités (trampolines, piscine, spectacle de marionnette, karting, escalade,...)

L'accueil de loisirs a mis en place une rencontre parents/enfants le jeudi 17 février à la salle Edmond Mille de Berguette. C'était un grand jeu « bataille navale » qui a séduit aussi bien les enfants que les parents. Le but était de coopérer pour retrouver les monstres qui avaient tout mis à l'envers, mais sans toucher les bateaux des pirates. Plus de 75 personnes, parents et enfants réunis, ont répondu présents pour cette soirée.

9. Programmation du service culturel

Le centre culturel d'Isbergues s'est mis à l'heure du numérique en proposant la deuxième édition du festival « Faites du Numérique » du 7 au 24 avril 2017.

Cette année, les avancées technologiques en matière de musique électronique (concert de Chiptune), de réalité virtuelle et de réalité augmentée ont été proposées au tout public (atelier de bricolage, manipulation d'une imprimante 3D,...).